

Répondre à un Appel à Projets : mode d'emploi

Diversifier ses financements en CPTS



Café CPTS#24 – 28 novembre 2025



1

Modalités de réponse à un appel à projet



Pourquoi répondre à un appel à projet ?

- Opportunité de financement complémentaire à l'ACI (prévention...)
- Visibilité et reconnaissance institutionnelle
- Structuration de projets territoriaux



Comment répondre à un appel à projet ?

1

Veille et choix de l'appel à
projet

Où chercher ?

Ministère de la santé, ARS NA, Région, Inserm, Département, MSA,
Promotion santé, GIS-IRePS, INCa, Ligue contre le cancer, Fonds
Européens type FSE+...



Comment répondre à un appel à projet ?

1

Veille et choix de l'appel à
projet

2

Lecture du cahier des
charges

Ce qu'il faut repérer :

- Objectifs et priorités de l'appel
- Règlement administratif
- Critères d'éligibilité (statut juridique, territoire, public cible)
- Clauses techniques (actions attendues, partenariats, indicateurs)
- Critères de sélection
- Modalités de suivi et reporting
- Délais de dépôt du dossier



Les délais de réponse aux AAP sont souvent courts. Il est important d'anticiper la méthodologie de réponse en amont !



Veillez à connaitre les thématiques privilégiées des financeurs que vous visez. Ex : Région NA : jeunes, mobilité, santé environnementale; la MSA : ruralité, enfance, santé mentale.



Comment répondre à un appel à projet ?

1

Veille et choix de l'appel à projet

2

Lecture du cahier des charges

3

Cadrage du projet et partenaires

A définir :

- Objectifs concrets, précis et mesurables (« d'ici fin 2026, toucher X personnes... »)
- Actions prévues (ateliers, dépistages, accompagnement, communication)
- Moyens humains (coordinateur, chargé de mission, PS impliqués)
- Moyens matériels (locaux, outils numériques, communication)
- Partenaires : hôpitaux, associations, mairies, structures médico-sociales



Avant de vous lancer dans l'élaboration du dossier, veillez à faire valider tout cela en Bureau / CA ! Il faut que les administrateurs soient en accord sur les objectifs, les actions prévues et les conditions de partenariats.



Impliquez les partenaires et co-financeurs potentiels dès la conception du projet.



Comment répondre à un appel à projet ?

1

Veille et choix de l'appel à projet

2

Lecture du cahier des charges

3

Cadrage du projet et partenaires

4

Budget



Prévoyez une marge réaliste → ni surestimer (*risque de refus*), ni sous-estimer (*risque d'échec du projet*). Consultez votre expert comptable.

Equilibre et transparence :

- Séparer les financements ACI / AAP, Pas de double financement
- Détailler les salaires, formations, communication, matériel
- ➔ *Dépenses : salaires, vacances, prestataire, formation, communication, matériel, déplacements*
- ➔ *Recettes : AAP demandé, co-financements, fonds propres, dons éventuels*
- Anticiper les co-financements parfois demandés
- Faire un suivi comptable rigoureux : rapport financier, justificatifs
- Faire preuve de transparence : comptabilité analytique



Comment répondre à un appel à projet ?

1

Veille et choix de l'appel à projet

2

Lecture du cahier des charges

3

Cadrage du projet et partenaires

4

Budget

5

Rédaction du dossier



Votre dossier doit être centré sur l'AAP. Les financeurs aiment quand c'est concis et précis donc ne vous perdez pas en données non pertinentes.



N'hésitez pas à demander des lettres de soutien à vos partenaires et à fournir des modèles vous-mêmes pour gagner du temps

Dossier type :

- Présentation de la CPTS et du projet
- Besoins (diagnostic, données locales)
- Objectifs du projet (liés au cahier des charges)
- Description détaillée des actions prévues
- Partenaires mobilisés (+ lettres de soutien)
- Budget prévisionnel (charges détaillées + sources de financement, co-financements éventuels)
- Planning (étapes + échéances)
- Indicateurs de suivi (SMART) : quantitatifs mais aussi qualitatifs, à moyen et long terme

→ Validation en Bureau/CA



Comment répondre à un appel à projet ?

1

Veille et choix de l'appel à projet

2

Lecture du cahier des charges

3

Cadrage du projet et partenaires

4

Budget

5

Rédaction du dossier

6

Dépôt et suivi du dossier

Dépôt :

- Avant l'envoi : vérifier pièces demandées (statuts, RIB, bilans financiers, CV ...)
- Respecter les modalités : plateforme en ligne, courrier recommandé, format PDF...
- Anticiper : ne pas faire le dépôt le dernier jour



Conservez une copie complète du dossier déposé.



Comment répondre à un appel à projet ?

1

Veille et choix de l'appel à projet

2

Lecture du cahier des charges

3

Cadrage du projet et partenaires

4

Budget

5

Rédaction du dossier

6

Dépôt et suivi du dossier

7

Convention



Faites relire votre convention par votre juriste et/ou votre expert-comptable avant signature.

Traitement du dossier et convention :

- Évaluation par le financeur → critères : impact, faisabilité, cohérence budgétaire
- Négociation parfois nécessaire : ajustement budget, indicateurs
- Convention : définit le bénéficiaire, montant, durée, échéancier, obligations de reporting



Comment répondre à un appel à projet ?

1

Veille et choix de l'appel à projet

2

Lecture du cahier des charges

3

Cadrage du projet et partenaires

4

Budget

5

Rédaction du dossier

6

Dépôt et suivi du dossier

7

Convention

8

Mise en oeuvre et reporting

Suivi :

- Suivi administratif et financier :
 - *Comptabilité analytique*
 - *Justificatifs à conserver*
- Reporting : produire les indicateurs demandés
- Communication : valoriser les résultats auprès des partenaires, ARS, Région...



2

Les Appels à projets en cours



Appels à projets de la région Nouvelle Aquitaine

Dispositif	Thématique	Types d'actions soutenues	Échéance / info
Prévention et actions en Nouvelle-Aquitaine – <u>PREVA'NA</u> 2024-2028	Promouvoir la prévention et la santé des jeunes par l'activité physique ; agir sur les déterminants de santé	Priorité 1 : actions structurantes et innovantes autour de l'activité physique et de la santé des jeunes. Priorité 2 : programme "Tu bouges, t'es bien !" – actions d'aller-vers pour réduire la sédentarité des 16-25 ans.	<ul style="list-style-type: none">▪ Subvention régionale : 20 % à 60 % des dépenses éligibles (2 ans max).▪ Deux dépôts/an : mi-janvier et mi-avril.▪ Période : 2024 – 2028 (ouvert jusqu'au 31 mars 2027).▪ Contact : <u>contactaapprevana@nouvelle-aquitaine.fr</u>.
<u>"Faciliter l'accès aux soins"</u> 2024-2028	Favoriser l'égalité et l'équité d'accès aux soins et aux soignants sur tous les territoires ; soutenir l'innovation organisationnelle, le numérique en santé et l'hébergement des étudiants en santé.	Volet 1 : innovation dans l'organisation des soins et pratiques collaboratives en santé Volet 2 : déploiement de solutions numériques de santé, inclusion numérique, e-prévention. Volet 3 : hébergements territoriaux d'étudiants en santé	<ul style="list-style-type: none">▪ Subvention régionale : jusqu'à 60 % (plafond 100 000 € HT) selon le zonage (ZIP/ZAC).▪ Période : 2024 – 2028 (dépôt continu jusqu'au 31 mars 2027).▪ Dossier à transmettre à : <u>amiaitasspriorite1@nouvelle-aquitaine.fr</u>



Appels à projets de la MSA

Dispositif	Thématique	Types d'actions soutenues	Échéance / info
<u>Coup de pouce prévention</u>	Développer des idées, mettre en place des actions de prévention pertinentes et innovantes	<p>Pour les CPTS, avoir au moins un de ces critères :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ avoir un déploiement au sein d'un Territoire d'intervention prioritaire (TIP)▪ être en lien avec la thématique des addictions <p>Une attention particulière est portée aux projets portant sur la santé environnementale (et plus particulièrement ceux mobilisant l'approche une seule santé).</p>	<ul style="list-style-type: none">▪ Renouvellement généralement annuel▪ Période : fiche d'intention avant le 5 décembre 2025 et dossier à envoyer avant le 15/04/2025▪ Contact : selon département



3

Témoignage d'une CPTS

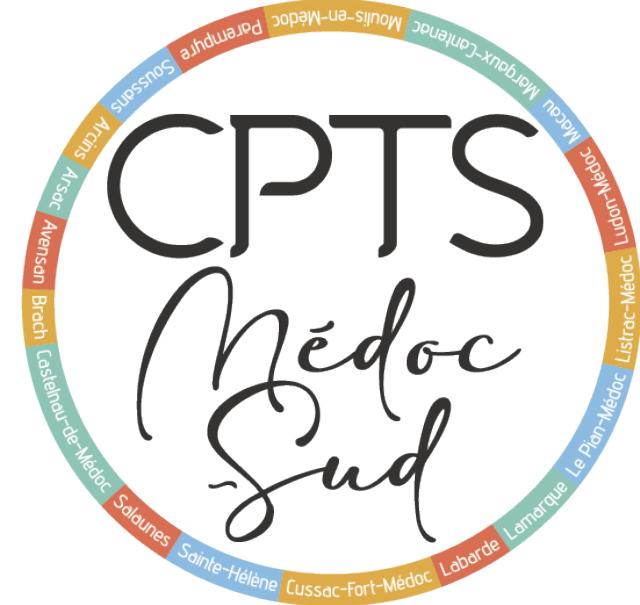
Répondre à un AAP :

Exemple de la Campagne de Subvention des Maisons Sport-Santé 2025

CPTS Médoc-Sud

Nathalie Michel, coordinatrice

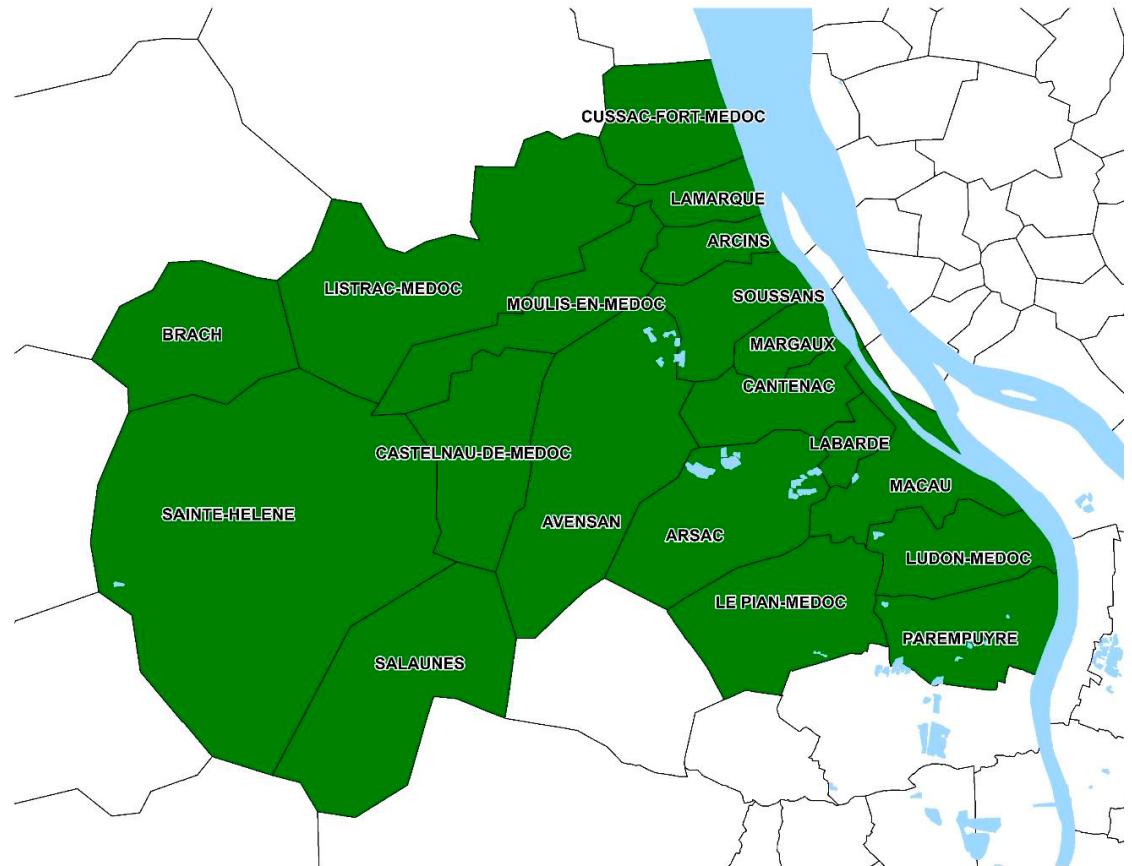
Contact : cpts.medocsud33@gmail.com



CPTS Médoc-Sud

- CPTS de taille 2 : territoire semi-rural de 58 000 habitants, 190 professionnels de santé adhérents
- Signature de l'ACI le 31 décembre 2020 (signature du 5ème avenant le 11 mars 2025)
- Porteuse d'un projet de Maison Sport-Santé, labellisé en 2023 (pour 5 ans) : co-financement des actions de la MSS via l'ACI (dans le cadre de certaines missions) et la réponse à des appels à projets

Figure 1: Territoire de la CPTS Médoc Sud



Source : CPAM 33

Le rattachement des communes de Salaunes et Sainte-Hélène à la CPTS Médoc Sud est effectif depuis le 31/

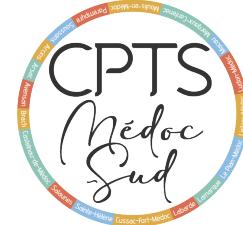


PROCÉDURE DE DÉPÔT DU DOSSIER ET CALENDRIER

- 12 mai 2025 : Courrier de la DRAJES Nouvelle-Aquitaine annonçant le lancement de la campagne de financement des Maisons Sport-Santé 2025
 - Vérification des critères d'éligibilité : habilitation Maison Sport-Santé, besoins en ressources humaines, disposer d'un système d'échange d'informations sécurisé, avoir répondu à l'enquête annuelle envoyée par le Pôle Ressources National Sport Santé Bien-être
 - Dossier à déposer sur le site <https://lecompteasso.associations.gouv.fr> (créer un compte pour la structure sur la base du numéro SIRET)
 - Pièces complémentaires à fournir : Rapport d'activité 2024 approuvé, bilan financier 2024 approuvé, budget prévisionnel 2025, compte-rendu financier de la subvention MSS 2024 si reçue, RIB
 - 5 juin : Dépôt effectif du dossier (date limite : 15 juin)
 - 22 septembre : réception d'une réponse favorable (arrêté)
 - 6 octobre : versement de la subvention sur le compte bancaire
 - À prévoir début 2026 : bilan d'activité et bilan financier



CONTENU DU DOSSIER



- Identification de l'association (informations administratives)
- Moyens humains (bénévoles, volontaires, salariés ETP, etc.)
- Budget de l'association
- Projet / Objet de la demande : objectifs, description du projet, bénéficiaires, territoires, moyens matériels et humains, date ou période de réalisation, évaluation / indicateurs
- Budget du projet
- Pour la MSS Médoc-Sud : 3 projets soumis pour une subvention totale sollicitée de 27 740 € (vs. 22 000 € reçus)
 - Projet n°1 : Ateliers Passerelle – Dispositif PEPS (subvention sollicitée de 15 000 € représentant 47% du projet)
 - Projet n°2 : Ateliers sur l'équilibre pour la prévention des chutes chez les plus de 65 ans (subvention sollicitée de 9 140€ représentant 63% du projet)
 - Projet n°3 : Ateliers multisports adaptés aux enfants handicapés (subvention sollicitée de 3 600 € représentant 100% du projet)



4

Questions/réponses



En cas de questions supplémentaires :
secretariat@agoralib.org

Retrouvez les documents types sur cpts-na.org, boîte à outils :
■ *Fiche mémo répondre à un AAP*

